



16 février 2012

DROIT SYNDICAL ET LIBERTÉS EN DANGER

Interpellations, garde à vue, inculpations de citoyens, ou de militants se multiplient.

Le gouvernement par la voix de son ministre donne l'ordre d'engager des représailles. Les syndicalistes sont des « délinquants » qui prennent les usagers en « otages ». Il s'agit de créer un climat répressif, de crainte, pour casser toute contestation. Dernier en date le projet de loi anti-grève dans l'aérien.

Des militants syndicaux sont envoyés devant les tribunaux, traités comme des « délinquants ». Voici trois cas pour le seul département du Calvados.

Premier cas: Rémi Aillaud délégué CGT à la DRASS de Basse-Normandie avait été sanctionné de six mois de suspension de contrat, sans revenu. Son crime : avoir combattu la réforme Bachelot et dénoncé les dysfonctionnements caractérisant la DRASS de Basse-Normandie (cette sanction peut rester dix ans dans son dossier administratif). En jugement d'appel la Cour Administrative de Caen avait conclu à l'annulation de la sanction. Deux semaines plus tard, le tribunal administratif de cette même ville a rejeté cette annulation !

Deuxième cas: Eric Blanchemain, délégué syndical chez Webhelp à Caen. La direction qui l'avait d'abord licencié, a dû reculer, le sanctionnant finalement de cinq jours de mise à pied. Mais le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné en plus à 500 euros d'amende avec sursis : coupable d' « injure publique » pour avoir publié sur le profil Facebook CGT-FAPT Webhelp les phrases: "Journée de merde, temps de merde, boulot de merde, boîte de merde, chefs de merde" ... phrases postées, dans "un contexte particulier", le suicide d'une collègue de travail. **On attend toujours que la justice, si prompt pour certains, mène l'enquête sur ce suicide et juge la Direction...**

Troisième cas : pendant le conflit contre la réforme des retraites, des policiers de la brigande anti-criminalité sont intervenus violemment contre des manifestants, garde à vue... le prétexte ils roulaient trop lentement sur le périphérique, deux d'entre eux écoperont de six mois de suspension de permis. L'affaire ne s'arrête pas là, les 2 personnes militantes de SUD sont poursuivies au tribunal pour « entrave à la circulation et deux ans de prison fermes sont requis !!! Décision sera rendue le 2 avril.

L'objectif du capital est d'engranger des profits de plus en plus colossaux, cela nécessite pour l'appareil d'Etat des mesures et des décisions favorisant cet objectif.

Rien, ni personne ne doit être un obstacle à cette politique. Les gouvernements de gauche ou de droite se sont tous attaqués aux acquis sociaux, aux services public, aux libertés individuelles et collectives.